



# Rapport de la Commission de Gestion

**Penthaz**

*Exercice 2019*



## COMPOSITION DE LA COMMISSION DE GESTION

<b>NOMS et prénoms des membres</b>	<b>Fonctions</b>
VALZINO Carmen	Présidente
DELEDERRAY Jacques	Vice-président
GERBER Jean-Marc	Rapporteur
KOHLER Albert	Membre
MARTIN Bernard	Membre
WALDMANN Nelly	Membre
EMERY Christophe	Membre

Mme Nelly Waldmann et M. Christophe Emery sont venus rejoindre notre Commission.

## PRÉAMBULE

Année 2019 très particulière, marquée par le décès de notre Syndic, Monsieur Philippe Besson, des suites d'un cancer.

La Commission de Gestion renouvelle ici toute sa sympathie à sa femme Irène, à son fils Guillaume, à sa fille Anaïs ainsi qu'à ses proches.

La Commission de Gestion relève également le grand mérite de notre Municipalité, qui a affronté cette situation avec beaucoup de courage et d'abnégation.

Une élection complémentaire afin de repourvoir le poste de Municipal s'est déroulée le 24 novembre 2019. Deux candidats ont manifesté leur intérêt pour la fonction.

M. Sébastien Durussel a brillamment été élu au premier tour. Nous lui souhaitons plein succès dans l'exercice de ses fonctions au sein de notre Commune.

L'élection à la syndiculture était prévue le 9 février 2020. M. Jean-François Pollien, vice-syndic en place, étant le seul candidat, l'élection a été tacite.

Notons également l'élection de huit nouveaux membres pour le Conseil communal afin de pouvoir poursuivre la législature 2016-2021 avec un nombre suffisant de conseillères et conseillers pour délibérer.

La CoGes félicite M. Pollien pour son élection, le remercie de son engagement envers notre Commune et d'avoir assumé la reprise complète de tous les dossiers en cours depuis août 2019.

La Commission de Gestion s'est réunie à partir du 12 décembre 2019. Elle a tenu 11 séances.

A la mi-mars, le Covid-19 est venu bouleverser notre calendrier, suspendant toutes les séances prévues.

Nous avons repris nos travaux le 14 mai, après deux mois de confinement, avec l'accord de la Municipalité et la mise en place des mesures de précaution recommandées.

Nous nous étions fixé des objectifs initiaux pour la rédaction de notre rapport ; en plus des vérifications et entretiens usuels, nous avons prévu de suivre la procédure d'archivage des documents traités en permanence dans la gestion administrative communale.

Nous souhaitons aussi voir le fonctionnement des délégations du Conseil dans les Commissions intercommunales et nous entretenir avec les Conseillers en charge afin de connaître leur ressenti.

Nous projetions également de rencontrer les employés communaux.

De même, la traditionnelle visite des domaines n'a pas pu se dérouler.

Les règles de confinement imposées nous ont empêchés de mener à bien nos projets.

Nous avons transmis aux Municipaux par courriel nos questions concernant l'année 2019.

Contrairement à l'usage, nous n'avons pas tenu de réunion, mais nous avons reçu des réponses claires et précises à nos questions.

Nous reportons tous ces projets et ces réunions à l'année prochaine.

Notre rapport se base essentiellement sur les réponses que nous avons reçues des Municipaux et sur quelques remarques.

Comme l'année précédente, la Commission de Gestion a demandé à la Commission des Finances d'examiner et de rapporter sur les comptes 2019. En effet, la délégation de l'examen des comptes de l'année 2018 à la Commission des Finances ayant donné entière satisfaction aux deux Commissions, nous avons décidé de poursuivre cette collaboration pour l'exercice 2019.

Le rapport de la Commission des Finances est inclus ci-dessous.

## GLOSSAIRE

AIEE	Association Intercommunale pour l'Épuration des Eaux usées
AJERCO	Accueil de Jour de l'Enfance Région Cossonay
ARGdV	Association de la Région du Gros-de-Vaud
ASICoPe	Association Scolaire Intercommunale Cossonay - Penthalaz
ASICOVV	Association Scolaire Intercommunale Cossonay-Veyron-Venoge
ASIVenoge	Association Scolaire Intercommunale de la Venoge
ASP	Assistant de Sécurité Publique
ASPIC	Association Piscine Intercommunale des Chavannes
BAMO	Bureau d'Assistance au Maître de l'Ouvrage
CIP	Caisse Intercommunale de Pension
DGMR	Direction Générale de la Mobilité et des Routes
EKML	Ecole de Krav Maga Lausanne
FC	Football Club
LAT	Loi sur l'Aménagement du Territoire
LATC	Loi sur l'Aménagement du Territoire et les Constructions
LAJE	Loi sur l'Accueil de Jour de l'Enfance
LEM	Loi sur les Ecoles de Musique
LMP	Loi sur les Marchés Publics
PCi	Protection Civile
PGA	Plan Général d'Affectation
PPDLV	Penthaz - Penthalaz - Daillens - Lussery-Villars
OM	Ordonnances Municipales
RC 177	Route Cantonale 177
RI	Revenu d'Insertion
RPGA	Règlement du Plan Général d'Affectation
SDIS	Service de Défense Incendie et de Secours
SDT	Service Du Territoire
UAPE	Unité d'Accueil Pour Ecoliers



## COMPTES 2019

Le 5 mars, la Commission de Gestion a rencontré le boursier communal en présence du Syndic, du Municipal des finances et de deux représentants de la CoFin. Elle a pris connaissance des comptes 2019.

Nous relevons dans le compte 451.4342 (Taxes déchets forfaitaires) une baisse de la taxe forfaitaire individuelle de 25 % à CHF 60.- par année, conformément à l'engagement pris lors de l'adoption de cette taxe.

La Commission de Gestion souligne la constance de la qualité de travail de M. Cédric Tronchet, notre Boursier. Elle le remercie et le félicite pour la clarté de ses présentations.

## RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES SUR LES COMPTES

### RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

#### Comptes 2019

La commission des finances (ci-après « la commission ») composée de M. Dupraz (président), de Mme Natacha Baudet (rapporteuse) et de MM. Declercq, Muster, Pahud et Parisod, s'est réunie à plusieurs reprises par vidéo conférence, vu la situation du Covid-19, et suite à la demande faite par la commission de gestion de leur faire un retour sur la gestion des comptes.

Les comptes, ainsi que les documents et les outils nécessaires pour accéder aux justificatifs nous ont été transmis par le boursier, M. Cédric Tronchet.

Nous avons décidé de ne pas refaire un contrôle complet de toutes les écritures mais de nous concentrer sur certains comptes et de pointer plusieurs écritures dans les comptes et catégories suivantes :

- 102.3069      Municipalité - Frais divers des autorités
- 150.3523      Affaires culturelles et de loisirs - Bibliothèque intercommunale de la Venoge
- 180.3527      Transports publics - Participation Bus PPDLV
- 190.3182      Informatique - Frais de téléphone et communications
- 210.4020      Impôts - Impôt foncier
- 210.4040      Impôts - Droits de mutation
- 310.3145.2    Terrains - Entretien terrain de Football

- 310.3526 Terrains - Elimination des déchets verts communaux
- 310.4232 Terrains - Loyer des terrains
- 351.3123 Maison de Commune et Porcherie - Consommation d'électricité
- 351.4351 Maison de Commune et Porcherie - Vente d'électricité
- 430.3124 Routes - Consommation de carburant
- 440.3099 Parcs et cimetière - Charges diverses personnel
- 580.3652.1 Temples et cultes - Participation paroisse protestante

En vérifiant ces écritures, nous avons constaté que certaines factures étaient réparties dans plusieurs comptes. Nous avons donc également pointé les écritures dans les autres comptes de manière à pouvoir contrôler que le montant total de la facture correspondait. De plus, la TVA sur les factures des fournisseurs pour les dicastères soumis à la TVA n'entre pas dans les charges de la commune. Les dicastères soumis à la TVA sont les comptes qui contiennent des ventes et des achats avec TVA, comme par exemple, les déchets, les égouts et l'eau.

Dû à la répartition des factures dans plusieurs comptes et de la TVA qui n'apparaît pas sur certaines écritures, nous avons constaté que comme l'année passée, il n'est pas aisé pour des personnes non-initiées de retrouver la correspondance entre les écritures et le grand livre.

Cependant nous remarquons que la comptabilité est très bien tenue et nous remercions M. Cédric Tronchet, boursier communal, pour sa disponibilité et ses explications détaillées.

Penthaz, le 25 mai 2020

Le Président

Yves Dupraz  


La Rapporteuse

Natacha Baudet  


## REPONSES DES MUNICIPAUX A NOS QUESTIONS

**Monsieur Jean-François Pollien, Syndic.**

### Reprise des tâches de syndiculture

Monsieur Jean-François Pollien a été élu tacitement comme nouveau Syndic de Penthaz.

Les tâches de son dicastère couvrent l'administration générale, l'aménagement du territoire, la mobilité ainsi que la police.

Suite au décès de Monsieur Philippe Besson, M. Pollien, en tant que vice-syndic, a assumé les charges de base du Syndic.

Il lui a fallu également élaborer le préavis sur le taux d'imposition et terminer le budget pour l'année 2020.

Pour toutes ces nouvelles tâches, il a pu compter sur le précieux appui de ses collègues municipaux, du personnel administratif et technique.

Concernant d'éventuels aides du Canton pour des questions de fonctionnement, les services de la Préfecture ont été les seuls à se manifester.

### Administration communale

La Commission félicite Madame Maude Gaudin, apprentie de commerce, qui a réussi sa 1ère année d'apprentissage. La Municipalité a également engagé, pour les services extérieurs, un apprenti comme agent d'exploitation, Monsieur Evan Lopes.

Le bon fonctionnement des services communaux nécessite un total de 6,8 EPT (Equivalent Plein Temps) réparti entre 9 personnes, dont 4 employés aux services extérieurs.

### Routes

La Commission de Gestion s'est interrogée sur les nombreuses voitures qui transitent encore au travers de notre village, malgré l'ouverture de la RC 177.

Force est de constater, qu'avec les très nombreux véhicules qui empruntent ce nouveau tracé, des bouchons se forment vers le giratoire nord de la RC 177 (Les Mises), ce qui pousse les habitués à passer par l'intérieur de Penthaz.

Il en est de même pour ceux qui viennent de Lausanne, qui n'hésitent pas à utiliser le nouveau carrefour, au sud du village, malgré une configuration qui se voulait dissuasive.

Il est donc illusoire que cet état de fait diminue, l'interdiction de ce transit n'étant pas possible.

D'où la nécessité d'avoir des patrouilleuses et patrouilleurs scolaires pour assurer les écolier(e)s qui traversent les différents passages à piétons. Nous les remercions chaleureusement.



### Convocation des Commissions ad hoc

La Municipalité est consciente du peu de temps dont disposent les Commissions pour étudier et rapporter sur les sujets à traiter, sachant qu'il leur est parfois difficile, pour des raisons techniques ou autres, de respecter certains délais.

**Vœu no 1** : La CoGes comprend ces difficultés, mais souhaite néanmoins qu'un effort particulier soit fait par la Municipalité afin que le temps attribué aux différentes commissions soit suffisant pour qu'elles puissent rédiger leur rapport en toute connaissance de cause.

### Pont sur la Venoge

Si la Vie n'est pas toujours un long fleuve tranquille, les travaux de remplacement du pont qui traverse le nôtre, la Venoge, n'auront pas lieu en 2020.

Après d'innombrables et interminables échanges entre le bureau technique et les différents services du Canton, le dossier a pu être finalisé fin 2019.

La reproduction des ombres de rivière oblige les acteurs concernés par la rénovation de cet OA (ouvrage d'art), à planifier les travaux durant la période allant du 1er juin au 15 octobre.

La Municipalité a donc pris la sage décision de reporter ces travaux en 2021, permettant ainsi aux différentes commissions nommées à cet effet, de travailler dans le calme et la sérénité, afin de présenter un préavis au Conseil Communal dans des délais raisonnables.

### Associations de Communes

L'appartenance de notre commune à l'AdCV (Association des Communes Vaudoises) est remise en question par notre Municipalité. En effet, trop de divergences de points de vue apparaissent au moment des délicates négociations concernant le report des charges du Canton sur les Communes.

Le montant de la cotisation à l'AdCV est de CHF 3.10 par habitant.

### Règlement de Police

La mise à jour du règlement de police a été suspendue.

### Communications aux citoyens

La Commission de Gestion note un certain retard pour la mise à jour des communications transmises aux citoyens.

Consciente du fait, la Municipalité prévoit un nouveau concept d'information pour l'avenir.

La Commission de Gestion tient à remercier M. Pollien pour la clarté et la précision des réponses données à ces différentes questions.



**M. Pierre-Henri Dumont**

*(vice-syndic, patrimoine immobilier, police des constructions et espaces publics)*

Projet collège secondaire

Le projet de création d'un Etablissement secondaire pour les communes membres de l'AsiVenoge (PPDLV - Mex- Vufflens-la-Ville) est repoussé jusqu'en 2030 de même que l'étude démographique pour en connaître précisément les besoins.

Une ou deux communes ont préféré attendre au vu des coûts des classes de primaire, ce qui a créé quelques tensions.

Par ailleurs, l'accès au collège de la Léchire ne sera pas modifié à court terme.

Piscine intercommunale

Les travaux pour la piscine intercommunale ont commencé et le planning est suivi. La remise du projet est toujours prévue pour mai/juin 2021.

Eclairage du terrain de football

Trois devis ont été demandés. Le projet sera présenté prochainement au Conseil communal.

**M. Albert Emery**

*(Municipal, Instruction et cultes, sports et loisirs, voirie)*

Transport scolaire

La question du transport scolaire avait retenu notre attention dans notre dernier rapport, particulièrement les incivilités de certains usagers, mettant en danger la sécurité des élèves dans les bus.

Les mesures mises en place semblent avoir porté leurs fruits, et la situation paraît aujourd'hui satisfaisante.

Coût par élève

Ce montant est difficile à estimer pour 2019 car la séparation des établissements scolaires ayant eu lieu au mois d'août complique le calcul. Néanmoins, les constructions scolaires nécessaires et l'augmentation des transports augmenteront les charges communales.

PPDLV

Malgré une fréquentation irrégulière dans la journée, le bus PPDLV est emprunté par environ 800 personnes par semaine.

L'établissement de l'horaire est complexe car il faut tenir compte de la disponibilité des conducteurs, en respectant les heures de repos et les congés, mais également des horaires de Carpostal afin d'éviter les doublons.

### Halte-jeux « Les P'tits Tartreux »

La situation financière de la halte-jeux n'est pas très satisfaisante. Un projet est en cours d'étude afin de mieux répondre aux besoins des habitants.

### **M. Philippe Tesse**

*(Municipal, infrastructures, sécurité publique, domaines et forêts)*

### Etat du réseau d'eau potable (EP)

La CoGes relève avec plaisir la diminution des pertes d'eau dans notre réseau qui semble en bon état. Des contrôles sont effectués périodiquement sur son ensemble.

L'ancienneté des conduites communales de l'EP d'une longueur d'environ 10 km est très variable.

Les conduites en eternit datent des années 1960 à 1990, celles en fonte des années 1972 à 1990 et celles en PE (Polyéthylène=matière plastique) de 1993 à nos jours.

### Etat du réseau d'eau usée (EU) et eau claire (EC)

Ces conduites ont été construites en béton jusqu'en 1995 et ensuite en PVC (polychlorure de vinyle) lors de la réalisation de la séparation des EU et des EC (Séparatifs) entre 1995 et 1997. Régulièrement contrôlés, ces deux réseaux sont en bon état.

### Liaison réservoir des Charrières Penthalaz - Station de pompage Penthaz

Le projet suit son cours, le Bureau technique Courdesse & Associés SA poursuit le processus des calculs hydrauliques.

La Municipalité devrait pouvoir proposer un préavis début 2021.

### Jardins familiaux

Aucun problème, pas de perturbation annoncée en 2019.

### SDIS (Service de Défense Incendie et Secours)

Le coût par habitant (CHF 24.26 en 2015 et 27.21 en 2019) augmente d'année en année mais de façon mesurée.

Les coûts dépendent également des types d'engagement et des retours financiers de l'ECA. Par exemple, les frais d'entretien et de remise en état de certains équipements devenus obligatoires ne sont pas pris en charge par l'ECA.

**Sébastien Durussel**

*(Municipal finances, affaires sociales, santé et gestion des déchets)*

#### Facture PGA : répartition entre les communes

Le montant correspondant à la Modification du PGA (MPGA) concernant la Léchire a été réparti entre les six communes de l'ASIVenoge.

Les frais engagés par la Commune de Penthaz durant l'exercice 2019 pour le MPGA La Léchire ont été de CHF 27'910.- (Christe & Gygax CHF 10'770.- + Fischer Montavon CHF 7'400.- + CHF 1'500.- + CHF 8'240.- dans le compte 110.3185) répartis entre les 6 communes selon le nombre d'habitants. Le montant pris en charge par la commune de Penthaz est de CHF 5'708.15.-

#### Calcul des coûts des locaux mis à disposition des sociétés locales

Le montant est calculé en fonction du local, de sa taille, de son équipement, du nombre d'utilisateurs et de la fréquentation.

#### Conséquences pour notre Commune de la Convention signée le 10 septembre 2018 entre l'Etat de Vaud et les Communes portant sur les effets de la RIE III ?

Pour mémoire : cet accord devrait permettre aux communes de compenser une partie des pertes liées à l'entrée en vigueur de la réforme fiscale vaudoise. En 2019, le canton devait verser 50 millions aux communes et reprendre, dès 2020, la totalité des coûts des soins à domicile (AVASAD).

La suppression des coûts liés à l'AVASAD représente, sur la base de 2019, une économie de CHF 158'792.--. Le point d'impôt 2019 étant de CHF 59'471.-, la baisse d'impôt de 1.5 points liée à la reprise de l'AVASAD par le Canton représente donc un montant de CHF 89'206.50. Tenant compte de cette diminution, le gain réel pour notre commune s'élève à CHF 69'585.50.

Concernant les mesures de compensation des baisses de revenu d'impôt des sociétés liées à la RIE III, le canton a versé à notre Commune un montant de CHF 23'081.10, sur le montant total de CHF 50 millions. Le montant total réparti entre les différentes communes du canton est négocié chaque année et la répartition entre les communes se base sur les résultats d'impôts des sociétés des années précédentes.

### Référendum communal et mesures d'économie

De mémoire de Conseillers communaux, c'est la première fois que la quiétude politique de notre Commune est perturbée par le droit démocratique du référendum populaire.

Le 27 septembre 2018, le Conseil communal acceptait le préavis municipal relatif à l'arrêté d'imposition 2019-2020. Une hausse d'impôts de 2 points est défendue par la Municipalité et le préavis est accepté par le Conseil communal.

En janvier 2019, quelques conseillers communaux et citoyens déposent un référendum contre cette décision. Vont suivre quelques semaines de tension alimentées par l'utilisation des réseaux sociaux.

Le 17 mars le référendum est accepté. Par conséquent, le taux d'imposition n'a pas été modifié.

Lors de la séance du Conseil communal du 23 mai 2019, la Municipalité fait part de ses intentions et présente ses projets d'économies, plus de 20 mesures, espérant une économie de CHF 120'000.--. Des projets sont reportés (UAPE) et l'ensemble des activités de la Commune est impacté.

Les sociétés locales qui reçoivent des factures pour la location des locaux communaux se sentent particulièrement lésées. Les membres de l'USL s'opposent à ces décisions.

Finalement, en octobre, une séance réunissant les partenaires de l'USL et la Municipalité permet de rétablir un contact.

Force est de constater que la communication de la part de la Municipalité durant ces événements aurait pu être meilleure.

La réduction des subventions aux sociétés locales qui représente un montant de CHF 2'500.- n'était pas très judicieuse.

**Vœu no 2** : la CoGes souhaite que la Municipalité veille à consolider la collaboration avec les acteurs de l'animation du village, principalement les sociétés locales.

Au regard maintenant de l'exercice 2019 et du bilan financier, il faut admettre qu'il est parfois difficile de ne pas se tromper.

L'équilibre budgétaire reste un exercice très compliqué, basé sur des projections. La conception d'un budget est une opération délicate, qui demande une grande expertise de la part de la Municipalité et de la CoFin. Ces fonctions sont d'une importante responsabilité.

**Observation no 1** : La Commission de Gestion constate que des mesures d'économie ont été prises par la Municipalité afin d'éviter un déficit pour l'exercice 2019. Elle est consciente que certaines dépenses ne pourront plus être reportées sur les exercices futurs, mais elle soutient la Municipalité dans cet effort d'économies.

**Vœu no 3** :

Afin de maintenir ce bon équilibre financier, la CoGes encourage la Municipalité à se limiter aux investissements indispensables à la bonne marche de la Commune.

#### SYNTHESE DES OBSERVATIONS ET VŒUX DE LA COMMISSION DE GESTION

**Concernant l'exercice 2019, la Commission de Gestion observe :**

**Observation no 1** : La Commission de Gestion constate que des mesures d'économie ont été prises par la Municipalité afin d'éviter un déficit pour l'exercice 2019. Elle est consciente que certaines dépenses ne pourront plus être reportées sur les exercices futurs, mais elle soutient la Municipalité dans cet effort d'économies.

**Par ailleurs, elle émet les vœux suivants :**

**Vœu no 1** : La CoGes souhaite que le temps nécessaire attribué aux différentes commissions soit suffisant, afin qu'elles puissent rédiger leur rapport en toute connaissance de cause.

**Vœu no 2** : la CoGes souhaite que la Municipalité veille à consolider la collaboration avec les acteurs de l'animation du village, principalement les sociétés locales.

**Vœu no 3** : Afin de maintenir ce bon équilibre financier, la CoGes encourage la Municipalité à se limiter aux investissements indispensables à la bonne marche de la Commune.

#### CONCLUSIONS DE LA COMMISSION DE GESTION

Les comptes 2019 se sont soldés par un bénéfice de CHF 84'304.61.

La Commission de Gestion tient à remercier l'ensemble du personnel communal pour son travail et son investissement qui permettent un bon fonctionnement de notre Commune.

Nous exprimons nos remerciements aux membres de la Municipalité pour leur disponibilité et pour leur engagement en faveur de la Commune, particulièrement au cours de cette année 2019 difficile.

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers,

Au vu de notre travail au sein de la Commission de Gestion pour l'exercice 2019, nous vous proposons de voter les conclusions suivantes :

### **Le Conseil communal de Penthaz**

- vu le rapport des comptes et le rapport de gestion présentés par la Municipalité
- entendu le rapport de la Commission de Gestion et de la Commission des Finances
- considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour

### **décide**

1. d'adopter les comptes communaux de l'exercice 2019
2. de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2019
3. de relever la CoGes de son mandat pour l'année 2019

Fait à Penthaz et validé par la Commission de Gestion en date du 25 juin 2020.

Au nom de la Commission de Gestion :

La présidente:

  
Mme Carmen Valzino

Le rapporteur :

  
M. Jean-Marc Gerber

